

Des motivations de la violence en général, du terrorisme en particulier

Autor(en): **Dubi, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **143 (1998)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-345877>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Des motivations de la violence en général, du terrorisme en particulier

Les multiples communiqués de presse et reportages aussi réalistes que terribles de cruauté rappellent en permanence l'analyse de la menace faite par le Conseil fédéral dans son Rapport 1990 sur la politique de sécurité de la Suisse. En relation avec les différents scénarios alors développés de manière pragmatique afin d'illustrer les variantes possibles des changements politico-militaires en Europe, le Gouvernement helvétique redéfinissait les objectifs de la politique de sécurité en ajoutant aux principes de 1973 la «protection de la population et de ses bases d'existence».

■ Col Jean Dubi

Il en est résulté une nouvelle définition des missions stratégiques incombant aux autorités politiques des différents échelons ainsi qu'aux moyens d'action constitués depuis des décennies, notamment:

- la politique étrangère;
- l'armée;
- la protection civile;
- l'approvisionnement économique du pays;
- la protection de l'Etat (police);
- l'information;
- la coordination des mesures et des moyens;
- la conduite stratégique.

C'est dans la perspective de l'élargissement de la menace existentielle et pour l'étude des risques inhérents au terrorisme, à la guérilla et à la guerre civile que le Centre d'histoire et de prospective militaires (CHPM) a organisé à Pully, en février dernier, son X^e Symposium international, qui a connu un franc succès. On ne peut que se féliciter de la théma-

tique choisie ainsi que de l'excellence des conférenciers. Le nouveau président du CHPM, le commandant de corps Jean Abt, ainsi que son directeur technique, le col EMG Michel Chabloz, ont droit à notre reconnaissance. Nul doute que les conclusions formulées serviront autant la prévention que la maîtrise des atteintes violentes qui pourraient être portées envers l'ordre public.

Résurgence du crime théologique?

Dans ce contexte, il apparaît intéressant de signaler un récent reportage du philosophe André Glucksmann, publié dans *L'Express* du 29 janvier 1998, dans lequel il est procédé à une analyse approfondie et lucide des massacres commis en Algérie. Il y est fait état d'une résurgence du crime théologique visant à purifier la société dans son ensemble. L'auteur estime que l'humanité affronte une nouvelle peste promise à extension planétaire. On ne peut à ce sujet que tirer un parallèle avec les exac-

tions commises depuis 1994 au Rwanda et dans la région des Grands Lacs d'Afrique. De même, les féroces luttes ethniques et religieuses en ex-Yougoslavie font penser au syndrome algérien. Doit-on vraiment n'y rencontrer que des mutants aveuglés par la haine, le fanatisme ou la bêtise?

Les différents exemples cités démontrent qu'une infection transcende les frontières nationales et religieuses. Il importe de trouver l'antidote face à ces cruautés apocalyptiques. Mais quelle doit être la méthode idoine permettant le retour à la paix et au dialogue?

L'examen des comportements mis en œuvre par les autorités compétentes (nationales, régionales, voire locales) montre que les problèmes sociaux étaient nouveaux ou du moins n'avaient pas été abordés préalablement sur un plan intellectuel moderne. Les personnalités au pouvoir, leurs organes de conduite et les services publics disponibles ont presque toujours réagi de

manière intuitive, sans véritables plans d'action bien mûris, sans faire appel à la psychologie et à la pédagogie.

Les opérations de sécurité ponctuelles, trop souvent limitées aux localités importantes, se sont révélées inefficaces à rétablir un convivialité générale. Les effets ont été désastreux, en laissant l'initiative aux bandes armées opérant en territoires abandonnés, voués à l'holocauste. Hors des forteresses communautaires solidement organisées, la peur et la panique ont laissé la place à la violence de quelques milliers de hors-la-loi, aux ordres

de chefs mythiques conseillés par des commissaires religieux, véritables successeurs des commissaires politiques.

Dès lors que la force publique et les armes ne parviennent pas à empêcher la barbarie et à protéger la population, il appert que la cuirasse présente un défaut grave. Cela peut être la pauvreté endémique, le manque de confiance dans l'autorité politique, l'abandon social ou la peur de mourir bêtement, alors que plus rien ne justifie le sacrifice suprême et la défense de la liberté. Nous trouvons probablement ici les éléments de faiblesse qui empêchent le maintien de

l'ordre établi. C'est très grave et les responsables politiques des communautés concernées devraient en toute urgence trouver le moyen et la volonté de rétablir la situation. Il saute aux yeux que les dimensions de «l'esprit» doivent constituer le centre des décisions.

A ce propos – et ce seront là nos conclusions – qu'en est-il en Suisse et en Europe occidentale? Le citoyen y trouve-t-il encore des raisons profondes de se défendre et de maintenir l'ordre constitutionnel? Esprit es-tu là... es-tu encore là?

J. D.

SSO: adieu à une politique de sécurité en solitaire

Première prise de position de la Société suisse des officiers sur le rapport de la commission Brunner

La Société suisse des officiers (SSO) salue le fait que la commission tire des conséquences claires de son analyse de la situation et exige de la Suisse un renforcement de ses engagements internationaux à l'extérieur du pays et en étroite collaboration avec ses voisins. Du point de vue de notre politique de sécurité, cette exigence est fondée.

Tous les Etats de l'Europe de l'Ouest cherchent à s'intégrer à un système de défense collective ou à collaborer entre eux. La SSO partage l'avis de la commission: il ne suffit plus de limiter notre défense à nos frontières. Elle ne soutient la création d'un corps suisse pour les engagements internationaux et pour des prestations de diverses natures en faveur de la promotion de la paix que si des militaires de milice peuvent en faire partie et que si la mission de ce corps est précisément formulée. La SSO prend acte de la claire reconnaissance du système de milice et de la recommandation de la commission que, outre d'autres réductions d'effectifs au sein de l'armée, il y aura besoin d'investissements appropriés en vue de la modernisation de l'armement. D'autres bases sont encore nécessaires pour la planification future de la politique de sécurité et de l'armée. A cet égard, le rapport Brunner n'apporte pas plus que des incitations. En outre, le rapport contient quelques contradictions et quelques superficialités. C'est avec satisfaction que la SSO prend acte de l'affirmation du chef des Forces terrestres, le cdt C. Jacques Dousse, en ce qui concerne sa ferme intention de donner priorité aux améliorations à apporter à l'armée 95. La SSO déterminera définitivement sa position lors des auditions prévues à cet égard. Toutes les sociétés d'officiers s'engageront activement dans la phase de formation de l'opinion et de planification.

Société suisse des officiers